

## **CHARTE DU FOOTBALLEUR**

- Je suis poli et respectueux vis-à-vis des dirigeants, formateurs, délégués, préposés au terrain, arbitres, parents et amis.
- Je ne porterai pas atteinte à l'image et à l'intégrité du RCS Bossière, de ses dirigeants, formateurs, délégués et bénévoles.
- Je veille à ce que mon équipement soit propre et complet
- Je ferai tout pour respecter l'esprit d'équipe.
- J'arrive à l'heure fixée au match et à l'entraînement.
- Je préviens mon entraîneur dans un délai raisonnable si je ne sais pas venir au match ou à l'entraînement.
- Je me douche après mon match
- Je promets d'apprendre, de comprendre et de respecter tant les règles écrites de mon sport que les règles acceptées de l'esprit sportif.
- Je respecte le matériel et les locaux mis à ma disposition pour pratiquer mon sport favori.
- Je m'engage à pratiquer le sport en toute intégrité. Je crois que la violence et l'intimidation physique nuisent au sport et je refuse d'avoir recours à de telles pratiques.
- J'écoute les consignes de mon formateur et je respecte ses choix.
- Je dois m'entraîner pour pouvoir revendiquer une sélection pour le match.
- Après chaque rencontre je me dois de serrer la main à l'arbitre et aux joueurs de l'équipe adverse, quelle que soit le résultat et mon opinion sur l'arbitrage du match.
- Il m'incombe de garder mon sang froid. J'accepterai les décisions des officiels sans rouspétances ; je jouerai avec intensité sans hostilité et je me comporterai correctement tant dans la victoire que dans la défaite, sans quoi, j'assumerai l'amende de la carte qui en résulterait.
- **Je dois être en possession de ma carte d'identité pour chaque match ; l'oubli de celle-ci ne me permet pas de participer à la rencontre.**
- Je m'engage à ne prendre aucun produit qui m'aidera à améliorer mes performances physiques (Dopage). Je suis informé que cela est contraire aux règles de l'U.R.B.S.F.A. (article IV/5) ainsi qu'au décret Sport de la Fédération Wallonie Bruxelles de Belgique.(Décret du 08 mars 2001, Arrêté du gouvernement de la Fédération Wallonie Bruxelles du 10 octobre 2002, modifié par l'arrêté du 5 décembre 2002)

- Si j'ai le moindre problème, je sais que je peux en parler à mon formateur et/ou mon délégué. Dans le cas contraire mes parents et moi-même pouvons demander une entrevue avec le coordinateur des jeunes du RCS Bossière
  - Je suis conscient que tout manquement quel qu'il soit à la présente charte, aux lois du jeu et aux règles de l'U.R.B.S.F.A., est soumis aux décisions de la commission de discipline du RCS Bossière, qui statuera sur la faute et y appliquera les sanctions éventuelles.

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

### Signature